

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Jaouhar Ben Zid et Mr Nouredine HAJJI.

ATTIJARI BANK
BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 542 910	1 615 034	(72 124)	(4,5%)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	566 356	505 587	60 769	12,0%
Créances sur la clientèle	(1-3)	7 486 356	7 181 377	304 978	4,2%
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	40 296	666 601	(626 305)	(94,0%)
Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 450 319	1 110 723	339 596	30,6%
Titres mis en équivalence	(1-6)	47 132	12	47 120	-
Valeurs immobilisées	(1-7)	148 348	160 696	(12 348)	(7,7%)
Goodwill		313	410	(97)	(23,6%)
Autres actifs	(1-8)	626 985	500 082	126 903	25,4%
Impôt différé Actif		3 246	(0)	3 246	-
TOTAL ACTIF		11 912 261	11 740 522	171 739	1,5%
PASSIF					
Banque Centrale, CCP	(2-1)	-	139 112	(139 112)	(100,0%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	37 999	29 614	8 385	28,3%
Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	9 909 641	9 214 365	695 276	7,5%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	335 027	341 859	(6 832)	(2,0%)
Autres passifs	(2-5)	479 204	945 673	(466 470)	(49,3%)
Impôt différé Passif		0	711	(711)	(100,0%)
TOTAL PASSIF		10 761 871	10 671 334	90 537	0,8%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		30 671	56 714	(26 043)	(45,9%)
CAPITAUX PROPRES					
	(3)				
Capital		210 000	203 710	6 290	3,1%
Réserves		501 443	403 179	98 265	24,4%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0,0%
Résultats reportés		178 734	205 645	(26 911)	(13,1%)
Résultat de la période		225 896	196 294	29 602	15,1%
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 119 719	1 012 474	107 245	10,6%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		11 912 261	11 740 522	171 739	1,5%

ATTIJARI BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	(4-1)				
Cautions, avals et autres garanties données		652 769	596 204	56 566	9,5%
Crédits documentaires		205 681	374 067	(168 385)	(45,0%)
Actifs donnés en garantie		0	95 000	(95 000)	(100,0%)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		858 450	1 065 271	(206 819)	(19,4%)
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-2)				
Engagements de financement donnés		370 137	347 667	22 469	6,5%
Engagements sur titres		0	0	0	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		370 137	347 667	22 469	6,5%
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	(4-3)				
Engagements de financement reçus		110 533	119 912	(9 379)	(7,8%)
Garanties reçues		2 932 978	2 971 820	(38 842)	(1,3%)

ATTIJARI BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
				Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	797 131	651 728	145 403	22,3%
Commissions (en produits)	(5-2)	153 738	135 969	17 770	13,1%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	71 412	129 497	(58 085)	(44,9%)
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	119 581	76 489	43 091	56,3%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		1 141 862	993 683	148 179	14,9%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(433 486)	(334 947)	(98 539)	29,4%
Commissions encourues		(16 181)	(10 441)	(5 739)	55,0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(449 667)	(345 388)	(104 279)	30,2%
Produits des autres activités		0	111 333	(111 333)	(100,0%)
Charges des autres activités		0	(95 200)	95 200	(100,0%)
PRODUIT NET BANCAIRE		692 195	664 428	27 767	4,2%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(7 943)	(35 827)	27 884	(77,8%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		865	(901)	1 766	-
Autres produits d'exploitation	(5-6)	14 758	15 246	(488)	(3,2%)
Frais de personnel	(5-7)	(228 982)	(210 263)	(18 719)	8,9%
Charges générales d'exploitation	(5-8)	(84 914)	(82 767)	(2 147)	2,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 501)	(17 513)	(1 988)	11,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION		366 478	332 403	34 076	10,3%
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		5 592	(28)	5 620	-
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(29 508)	(35 353)	5 845	(16,5%)
Impôt sur les bénéfices		(91 888)	(83 502)	(8 386)	10,0%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		250 674	213 520	37 155	17,4%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(3 991)	(9 044)	5 053	(55,9%)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE		246 656	204 475	42 182	20,6%
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-9)	(20 790)	(8 182)	(12 608)	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE		225 896	196 294	29 602	15,1%
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	(5-10)	5,5	4,8	0,74	15,5%
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)	(5-10)	5,5	4,8	0,74	15,5%

ATTIJARI BANK
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2023
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
				Montant	%
Flux d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		1 018 565	817 302	203 648	24,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(466 145)	(339 240)	(126 905)	37,4%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		109 524	(189 450)	298 973	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(300 777)	(209 454)	(91 323)	43,6%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		687 396	813 390	(125 994)	(15,5%)
Titres de placement		616 261	238 677	375 199	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(313 896)	(244 052)	(69 843)	28,6%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(516 402)	(252 766)	(256 615)	-
Impôt sur les bénéfices		(116 612)	(92 729)	(23 883)	25,8%
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		717 914	541 678	183 257	32,5%
Flux d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		105 557	82 560	22 997	27,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(324 706)	(38 869)	(285 836)	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(7 153)	(30 888)	23 735	(76,8%)
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		(226 302)	12 803	(239 105)	-
Flux de financement					
Emission d'actions		104 555	0	104 555	#DIV/0!
Emission d'emprunts		0	60 000	(60 000)	-
Remboursement d'emprunts		7 021	(24 683)	24 683	(128,4%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(13 174)	(15 566)	2 392	(15,4%)
Dividendes		(223 205)	(128 112)	(95 093)	74,2%
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(124 804)	(108 361)	(23 464)	15,2%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		366 809	446 120	(79 311)	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 583 380	1 137 260	446 120	39,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	(6)	1 950 189	1 583 380	366 809	23,2%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31 Décembre 2023

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- ✓ les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- ✓ les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

II. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- ✓ la société mère : Attijari Bank;
- ✓ les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- ✓ les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

2.2 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

3. Règles de consolidation

3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

3.1.1 Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

3.1.2 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

3.2 Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

4. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

4.1. Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

4.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

4.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

4.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

4.5 Provision collective

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire 2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire 2024-01 du 19 Janvier 2024 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2023 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2023 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2024-01 du 19 Janvier 2024.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 7 ans le plus récent y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,50%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	0,50%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	0,75%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	40%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	20%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	40%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de **81 640** KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de **67 750** KDT constituée en 2022, une dotation aux provisions collectives à hauteur de **13 890** KDT a été comptabilisés au titre de l'année 2023.

4.6 Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de **42 805** KDT au 31/12/2023 dont une dotation additionnelle annuelle de **10 475** KDT au titre de l'exercice 2023.

4.7 Portefeuille-titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4.8 Valeurs immobilisées

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

4.9 Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

4.10 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

4.11 Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

4.12 Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

4.13 Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont déduits du résultat.

4.14 Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont rajoutées au résultat.

5. Vérification fiscale

La banque a reçu courant le mois de décembre 2023 une notification de contrôle fiscale approfondie au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022. La mission de vérification débutera à partir du mois d'avril 2024.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2023				31/12/2022		
	Nature	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso
Attijari Bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	61,92%	63,89%	IG	62,29%	64,14%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	76,80%	76,56%	IG	76,80%	76,55%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Filiale	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Attijari Assurance	Entreprise associée	45,00%	45,00%	ME	55,00%	55,00%	IG
Attijari Finance	Entreprise associée	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,02%	11,23%	ME	0,01%	0,01%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 1 542 910 KDT contre 1 615 034 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 72 124 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Caisse Dinars	94 074	79 767	14 307	17,9%
Caisse Devises	11 786	12 841	(1 056)	(8,2%)
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	15 646	15 893	(247)	(1,6%)
Banque Centrale comptes ordinaires	144 165	46 513	97 652	209,9%
Placements auprès de la banque centrale	1 276 708	1 460 220	(183 513)	(12,6%)
Créances rattachées	581	269	311	115,6%
Centres de chèques postaux et TGT	791	493	298	60,5%
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(841)	(962)	121	(12,6%)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 542 910	1 615 034	(72 124)	(4,5%)

NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 566 356 KDT contre 505 587 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 60 769 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Créances sur banques non résidentes	160 483	132 104	28 380	21,5%
Créances sur les banques résidentes	250 700	114 220	136 479	119,5%
Créances sur les établissements financiers	155 323	259 702	(104 379)	(40,2%)
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	2	2	0	0,0%
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(152)	(441)	289	(65,5%)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	566 356	505 587	60 769	12,0%

NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 7 486 356 KDT contre 7 181 377 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 304 978 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Comptes débiteurs				
Comptes débiteurs de la clientèle	436 175	387 529	48 646	12,6%
Créances rattachées	16 371	12 746	3 625	28,4%
Total comptes débiteurs	452 546	400 275	52 271	13,1%
Autres concours à la clientèle				
Portefeuille crédits	6 976 334	6 692 766	283 568	4,2%
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	18 366	12 504	5 862	46,9%
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	41 970	56 493	(14 523)	(25,7%)
Impayés	62 975	88 658	(25 683)	(29,0%)
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	648 884	609 685	39 199	6,4%
Provisions pour créances douteuses	(698 343)	(655 694)	(42 648)	6,5%
Agios réservés	(82 783)	(80 561)	(2 221)	2,8%
Créances rattachées	48 788	38 822	9 967	25,7%
Total autres concours à la clientèle	7 016 192	6 762 673	253 518	3,7%
Crédits sur ressources spéciales	17 619	18 429	(811)	(4,4%)
Total créances sur la clientèle	7 486 356	7 181 377	304 978	4,2%

NOTE 1-4 : Portefeuille-titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 40 296 KDT contre 666 601 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 626 305 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Bons de trésor	6 919	634 541	(627 622)	(98,9%)
Autres titres de placement	34 266	31 263	3 003	9,6%
Provisions sur titres de placement	(2 752)	(9 623)	6 871	(71,4%)
Créances rattachées	1 863	10 420	(8 557)	(82,1%)
Total Portefeuille-titres commercial	40 296	666 601	(626 305)	(94,0%)

NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 1 450 319 KDT contre 1 110 723 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 339 596 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
<i>Titres d'investissement</i>				
BTA Investissement	724 877	720 717	4 160	0,6%
Obligations	437 336	106 321	331 014	311,3%
Créances rattachées	43 303	29 278	14 026	47,9%
Provisions sur BTA Investissement	(48)	(26)	(22)	86,8%
Total des titres d'investissement	1 205 468	856 290	349 179	40,8%
<i>Titres de participation</i>				
Titres de participation libérés	263 936	267 068	(3 133)	(1,2%)
Provisions pour dépréciation titres	(15 768)	(15 264)	(504)	3,3%
Créances rattachées	-3 317	2 629	(5 946)	(226,2%)
Total des titres de participation	244 851	254 433	(9 582)	(3,8%)
Total Portefeuille d'investissement	1 450 319	1 110 723	339 596	30,6%

NOTE 1-6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 47 132 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
ATTIJARI FINANCE	(10)	(6)	(4)	68,1%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	34 106	18	34 088	-
ATTIJARI ASSURANCE	13 036	-	13 036	-
Total Titres mis en équivalence	47 132	12	47 120	-

NOTE 1-7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 148 348 KDT contre 160 696 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 12 348 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Constructions	50 367	63 963	(13 596)	(21,3%)
Agencements, Aménagements et Installations	19 090	18 713	377	2,0%
Terrains	17 487	8 553	8 934	104,5%
Logiciels de base	15 144	20 913	(5 769)	(27,6%)
Matériel Informatique	22 399	18 777	3 622	19,3%
Matériel & Mobilier	18 906	5 473	13 433	245,4%
Matériel Roulant	953	638	315	49,3%
Autres Immobilisations	9 521	27 462	(17 941)	(65,3%)
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(5 519)	(3 796)	(1 723)	45,4%
Total Valeurs immobilisées	148 348	160 696	(12 348)	(7,7%)

NOTE 1-8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 626 985 KDT contre 500 082 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 126 903 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Crédits directs et avances au personnel	436 212	353 944	82 268	23,2%
Débit à régulariser et divers	140 452	73 448	67 004	91,2%
Prêts sur fonds social	0	7 972	(7 972)	(100,0%)
Créances prises en charge par l'Etat	733	1 467	(734)	(50,0%)
Etat, impôts et taxes	4 367	8 330	(3 963)	(47,6%)
Charges payées ou comptabilisées d'avance	17 352	41 042	(23 690)	(57,7%)
Débiteurs divers	31 805	16 632	15 173	91,2%
Dépôts et cautionnements	6 152	5 132	1 020	19,9%
Provisions sur autres actifs	(10 088)	(7 885)	(2 203)	27,9%
Total Autres actifs	626 985	500 082	126 903	25,4%

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 2-1 : Banque centrale, CCP

Le poste Banque centrale et CCP accuse au 31 décembre 2023 un solde nul contre un solde de 139 112 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 139 112 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Appel d'offre	0	139 000	(139 000)	(100,0%)
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	0	112	(112)	(100,0%)
Total Banque centrale et CCP passif	0	139 112	(139 112)	(100,0%)

NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 37 999 KDT contre 29 614 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 8 385 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Banques résidentes	8	8	0	3,1%
Banques non résidentes	10 681	7 359	3 323	45,2%
Etablissements financiers	27 284	22 233	5 051	22,7%
Dettes rattachées	25	14	11	78,1%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	37 999	29 614	8 385	28,3%

NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 9 909 641 KDT contre 9 214 365 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 695 276 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Dépôts à vue	4 432 977	4 149 356	283 621	6,8%
Comptes d'épargne	3 292 297	3 018 694	273 602	9,1%
Bons de caisse	636 124	590 204	45 920	7,8%
Comptes à terme	589 956	509 588	80 368	15,8%
Autres produits financiers	276 257	167 031	109 226	65,4%
Certificats de dépôts	224 500	126 500	98 000	77,5%
Autres sommes dues à la clientèle	403 892	607 233	(203 341)	(33,5%)
Dettes rattachées	53 638	45 759	7 879	17,2%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	9 909 641	9 214 365	695 276	7,5%

NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 335 027 KDT contre 341 859 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 6 832 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Emprunts obligataires	133 966	139 962	(5 996)	(4,3%)
Autres Fonds empruntés	150 060	142 528	7 533	5,3%
Ressources spéciales	47 273	54 963	(7 689)	(14,0%)
Dettes rattachées	3 728	4 406	(679)	(15,4%)
Total Emprunts et ressources spéciales	335 027	341 859	(6 832)	(2,0%)

NOTE 2-5 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 479 204 KDT contre 945 673 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 466 470 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Créditeurs divers	158 548	111 169	47 379	42,6%
Charges à payer	1 194	85 700	(84 506)	(98,6%)
Crédit à régulariser et divers	211 801	685 499	(473 698)	(69,1%)
Exigibles après encaissement	49 751	30 400	19 351	63,7%
Impôts et taxes	57 909	32 906	25 003	76,0%
Total Autres passifs	479 204	945 673	(466 470)	(49,3%)

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 210 000 KDT composé de 42 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité se présentent comme suit au 31/12/2023 :

	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Dettes rattachés	Résultat de la période	CP Part du Groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	203 710	103 473	20 371	217 862	14 962	3 646	213 937	-	166 331	944 291
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	-	6 286	-	-	160 045	-	(166 331)	(0)
Dividendes versés	-	-	-	3 552	-	-	-	-	-	3 552
Autres Reclassements	-	-	-	(12)	-	-	-	-	-	(12)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	196 294	196 294
Autres mouvements	-	-	-	36 522	163	-	(168 337)	-	(0)	(131 652)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	203 710	103 473	20 371	264 209	15 125	3 646	205 645	-	196 294	1 012 473
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	-	60 237	-	-	136 057	-	(196 294)	-
Dividendes versés	-	-	-	1 049	-	-	(162 968)	-	-	(161 919)
Augmentation de capital	6 290	-	-	(3 648)	-	-	-	-	-	2 642
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés	-	-	-	-	-	-	-	(187)	(0)	(187)
Changement de méthodes comptables	-	42 898	-	4	-	-	-	-	-	42 902
Autres Reclassements	-	-	-	(137)	146	-	(0)	187	-	196
Variation des taux de change	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	225 896	225 896
Autres mouvements	-	-	-	(2 285)	-	-	-	-	(0)	(2 285)
Situation à la clôture de l'exercice 2013.12	210 000	146 371	20 371	319 430	15 271	3 646	178 734	-	225 896	1 119 719

NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2023 un solde de 652 769 KDT contre 596 204 KDT au 31 décembre 2022.

Les crédits documentaires s'élèvent à 205 681 KDT au 31 décembre 2023 contre 374 067 KDT au 31 décembre 2022.

Les actifs donnés en garantie présentent un solde nul au 31 décembre 2023 contre 95 000 KDT au 31 décembre 2022.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Cautions, avals et autres garanties données	652 769	596 204	56 566	9,5%
Crédits documentaires	205 681	374 067	(169 696)	(45,0%)
Actifs donnés en garantie	0	95 000	(95 000)	(100,0%)
Total Passifs éventuels	858 450	1 065 271	(206 819)	(19,4%)

NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 370 137 KDT au 31 décembre 2023 contre 347 667 KDT au 31 décembre 2022.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Engagements de financement donnés	370 137	347 667	22 469	6,5%
Engagements sur titres	0	0	0	-
Total Engagements donnés	370 137	347 667	22 469	6,5%

NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 043 511 KDT au 31 décembre 2023 contre 3 091 732 KDT au 31 décembre 2022.

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLDE

LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 993 683 KDT au 31 décembre 2022 à 1 141 862 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une progression de 148 179 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 797 131 KDT contre 651 728 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 145 403 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	55 087	12 513	42 574	340,3%
Opérations avec la clientèle	725 982	615 351	110 631	18,0%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 062	23 864	(7 802)	(32,7%)
Total intérêts et revenus assimilés	797 131	651 728	145 403	22,3%

NOTE 5-2 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 153 738 KDT contre 135 969 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 17 770 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Effets à l'encaissement.	8 523	8 838	(315)	(3,6%)
Effets escomptés	0	0	0	-
Opérations diverses sur effets.	1	1	0	30,8%
Opérations par chèque. en Dinar ou en D. convertible.	5 474	4 868	606	12,5%
Opérations de virements.	7 652	6 503	1 149	17,7%
Opérations sur titres.	5 460	2 138	3 322	155,4%
Règlement de succession.	657	749	(91)	(12,2%)
Total Effets chèques et opérations diverses	27 768	14 258	13 510	94,8%
Domiciliation et modification de titres.	282	279	2	0,8%
Accréditifs documentaires.	1 959	1 917	42	2,2%
Lettre de garantie.	0	0	0	-
Opérations de change manuel.	0	0	0	-
Opérations de change en compte.	1 215	1 354	(139)	(10,3%)
Virement et chèques en devises.	0	0	0	-
Commissions fixes sur chèques et voyages	0	0	0	-
Total Commerce extérieur et change	9 597	4 668	4 929	105,6%
Opérations monétiques	15 779	14 734	1 045	7,1%
Récupérations de frais postaux.	3 027	3 088	(60)	(1,9%)
Autres commissions.	63 586	52 425	11 160	21,3%
Total Autres commissions	116 373	108 946	7 428	6,8%
			0	-
Total Commissions (en produits)	153 738	135 969	17 770	13,1%

NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 71 412 KDT contre 129 497 KDT au 31 décembre 2022, soit une baisse de 58 085 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Gain net sur opérations de change	68 230	66 746	1 484	2,2%
Gain net sur titres de placement et transaction	3 182	62 814	(59 632)	(94,9%)
Dotation aux provisions sur titres de placement		(63)	63	(100,0%)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	71 412	129 497	(58 085)	(44,9%)

NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 119 581 KDT contre 76 489 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 43 091 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Revenus sur titres d'investissement	85 798	68 541	17 257	25,2%
Intérêts sur obligations	22 733	2 104	20 629	980,5%
Dividendes	10 950	5 801	5 149	88,8%
Autres revenus	100	43	57	130,8%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	119 581	76 489	43 091	56,3%

LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 345 388 KDT au 31 décembre 2022 à 449 667 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 104 279 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 433 486 KDT contre 334 947 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 98 539 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	4 595	18 603	(14 009)	(75,3%)
Opérations avec la clientèle	385 375	287 676	97 699	34,0%
Emprunts et ressources spéciales	14 757	6 043	8 714	144,2%
Autres intérêts et charges	28 760	22 625	6 134	27,1%
Total intérêts encourus et charges assimilées	433 486	334 947	98 539	29,4%

NOTE 5-6 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 14 758 KDT contre 15 246 KDT au 31 décembre 2022, soit une baisse de 488 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Intérêts sur crédits au personnel	11 209	11 737	(528)	(4,5%)
Revenus immobiliers	389	198	191	96,4%
Autres produits d'exploitation	3 160	3 311	(151)	(4,6%)
Total Autres produits d'exploitation	14 758	15 246	(488)	(3,2%)

NOTE 5-7 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 228 982 KDT contre 210 263 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 18 719 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Rémunérations du personnel	170 554	159 042	11 512	7,2%
Charges sociales	37 521	32 643	4 878	14,9%
Autres charges liées au personnel	20 907	18 578	2 329	12,5%
Total Frais de personnel	228 982	210 263	18 719	8,9%

NOTE 5-8 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 84 914 KDT contre 82 767 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 2 147 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Loyers et services extérieurs	33 351	29 727	3 624	12,2%
Cotisation fonds de garantie	21 853	21 853	0	0,0%
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	10 050	9 209	840	9,1%
Annonces et insertions publicitaires	4 624	4 760	(136)	(2,9%)
Impôts et taxes	3 282	2 708	573	21,2%
Missions réceptions	2 280	1 555	725	46,7%
Fournitures de bureaux	1 422	1 235	186	15,1%
Frais du conseil et d'assemblée	1 296	989	307	31,0%
Dons et cotisations	1 014	743	271	36,5%
Documentation centrale	416	633	(217)	(34,3%)
Frais d'actes et contentieux	499	117	382	327,3%
Transport et déplacement	137	123	15	12,0%
Autres	4 715	9 115	(4 401)	(48,3%)
Total charges générales d'exploitation	84 914	82 767	2 147	2,6%

NOTE 5-9 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2023 un solde de 20 790 KDT contre 8 182 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 12 608 KDT.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
			Montant	%
Cotisation sociale de solidarité	10 395	8 182	(2 213)	(27,05%)
Contribution conjoncturelle	10 395	0	(10 395)	(100,00%)
Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	20 790	8 182	(12 608)	-

NOTE 5-10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 5,5 dinars contre 4,8 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net en KDT	225 896	196 294
Nombre moyen d'actions	42 000 000	40 741 997
Résultat de base par action (en DT)	5,5	4,8
Résultat dilué par action (en DT)	5,5	4,8

NOTE 6 : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 950 189 KDT au 31 décembre 2023 contre 1 583 380 KDT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 960 879	1 751 980
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 550 137	1 505 656
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	410 742	246 324
Liquidités et équivalents de liquidités passif	10 690	168 600
Banque centrale	0	146 367
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	10 690	22 233
Liquidités et équivalents de liquidités	1 950 189	1 583 380

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 15/03/2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2023 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Attijari Bank de Tunisie

I. Rapport d'audit sur les Etats Financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe Banque Attijari de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces Etats Financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 119 719 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 225 896 KDT.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joint, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari de Tunisie peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 7 486 356 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 698 343 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers sont présentés dans la note aux Etats Financiers n°II-4 « Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

➤ **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élevaient au 31 décembre 2023 à 950 869 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.4.11 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.4.13 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note III-1-1.5 « Provision collective » qui décrit le changement de la méthode de détermination des provisions collectives.
En effet, la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024 a apporté des changements à la méthode d'estimation des provisions collectives constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 14 439 KTND au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 86 489 KDT au 31 décembre 2023 au niveau des états financiers consolidés.

- La note III-12 « Vérification fiscale » qui précise que la société mère « ATTIJARI BANK » a reçu au cours du mois de décembre 2023 une notification pour une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre la période allant de 2019 à 2022.
Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Les Etats Financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

**Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu**

Jaouhar Ben Zid